

Loi n° 1.437 du 2 décembre 2016 portant approbation de ratification de l'Accord multilatéral entre les autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	2 décembre 2016
Publication	Journal de Monaco du 9 décembre 2016 ^[1 p.3]
Thématiques	Relations transfrontalières ; Banque, finance et assurance

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/2016/12-02-1.437@2016.12.10>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article unique

Est approuvée, en application du chiffre 2° du deuxième alinéa de l'article 14 de la Constitution, la ratification de l'Accord multilatéral entre les autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, signé par la Principauté le 15 décembre 2015.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^{^ [p.1]} Voir l'Ordonnance n° 6.206 du 16 décembre 2016 rendant exécutoire l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 9 décembre 2016
^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2016/Journal-8307>